



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL  
auprès des Nations Unies  
238 East 68th Street  
New York, N.Y. 10021

Tel: (212) 517-9030  
Fax: (212) 517-3032

**INTERVENTION DE M. CHEIKH NIANG  
MINISTRE-CONSEILLER  
A LA MISSION PERMANENTE DU SENEGAL AUPRES  
DES NATIONS UNIES DEVANT LA 1<sup>ère</sup> COMMISSION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE CHARGEE DU  
DESARMEMENT  
ET DE LA SECURITE INTERNATIONALE**

NEW YORK  
10 OCTOBRE 2003

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Je suis heureux de joindre ma voix à celles des orateurs précédents pour vous exprimer les sincères félicitations de ma délégation pour votre brillante élection à la présidence de notre Commission.

En associant à ces félicitations tous les autres membres du Bureau, je voudrais vous assurer de la pleine coopération de la délégation sénégalaise à la réalisation de l'importante mission qui vous a été confiée.

Nos ferventes félicitations vont également à l'Ambassadeur Nobuyasu ABE, à qui nous adressons nos vœux les meilleurs de succès dans l'exercice de ses hautes fonctions de Secrétaire Général adjoint, chargé des Affaires de Désarmement.

Monsieur le Président,

1- Nous vivons, assurément, dans un monde dangereux où la prolifération des armes de toutes sortes et de tous calibres a atteint des sommets inquiétants et où la résurgence de la pieuvre terroriste constitue un défi à toute la communauté internationale.

Au moment où l'Humanité, menacée, a plus que jamais besoin de se serrer les coudes pour conjurer les périls que voilà, nous assistons, impuissants, à une crise du processus de désarmement, comme en attestent, du reste, l'échec des travaux de la *Commission de Désarmement*, ou encore les incertitudes qui pèsent sur le programme de travail de la *Conférence de Désarmement*. A l'origine de cet état de fait, la prégnance d'une logique étroite et égoïste assimilant la possession d'armes de destruction massive à un atout politique ou diplomatique.

Il est temps que notre village planétaire se ressaisisse, et se laisse guider par cette saine conviction que la sécurité est globale ou n'est pas. Il est temps qu'il instaure en son sein un dialogue franc et direct sur toutes les questions afférentes au désarmement et à la sécurité internationale.

Monsieur le Président,

2- A l'instar de nombre de délégations, le Sénégal est d'avis que la montée des périls dans le domaine du désarmement nous commande de *revisiter nos méthodes de travail*, tant au sein de notre Commission que dans les autres fora sur cette question.

La délégation sénégalaise estime que notre Commission devrait se résoudre à se focaliser sur les questions essentielles de l'heure et à envisager, à cette fin, la biennalisation, voire la triennalisation, de l'examen de certaines résolutions relevant de sa compétence.

3- Pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire, le *Traité de non-prolifération* (TNP) est encore loin d'avoir produit tous les effets escomptés dans le *Plan d'action* en 13 points, approuvé par la Conférence d'examen de 2000. Aujourd'hui plus que jamais, l'universalité du TNP doit demeurer une priorité, tout comme doivent être rigoureusement observés les critères de vérification et d'irréversibilité. C'est le lieu pour le Sénégal d'exhorter les Etats non encore parties au TNP à y adhérer le plus rapidement possible.

Sur cette lancée, ma délégation en appelle également à une adhésion plus massive au *Traité d'interdiction complète des essais nucléaires* et se réjouit, par ailleurs, que nombre d'Etats non parties à cet instrument aient décidé d'observer un moratoire sur ces essais.

Monsieur le Président,

4- Qu'il me soit permis de louer le bilan de *l'Organisation pour l'Interdiction des Armes chimiques*, notamment l'important travail de vérification et de destruction des stocks réalisé et son initiative de mettre en œuvre un programme d'action en faveur du continent africain.

Concernant les *armes biologiques*, ma délégation nourrit l'espoir que le processus de consultation en cours visant à renforcer la Convention relative à ces armes aboutira à l'adoption de mesures efficaces et salutaires dans ce domaine.

Monsieur le Président,

5- Je ne saurais clore mon propos sans évoquer les ravages causés, en Afrique notamment, par les mines anti-personnel et les armes légères et de petit calibre (ALPC). Concernant les mines anti-personnel, il me plaît de saluer l'appui précieux que le PNUD apporte à de nombreux pays dans les domaines, notamment, de la formation, du renforcement des capacités et de la gestion de l'impact socio-économique des mines terrestres.

C'est dire la totale adhésion de mon pays à la «Stratégie des Nations Unies pour la Lutte contre les Mines - 2001-2005 -», exposée avec clarté par Monsieur le Secrétaire Général dans son Rapport du 16 octobre 2001.

Quant aux ALPC, qui gangrènent le tissu économique et social des pays où elles sévissent, elles demeurent une grave menace à l'intégrité de nombreux Etats africains. Aussi, les Chefs d'Etat ouest-africains ont ils eu la lumineuse idée d'adopter, il y a quelques années, un Moratoire et un Code de Conduite sur les armes légères, qui bénéficient, par ailleurs, du précieux concours du Programme de Coordination et l'Assistance pour la Sécurité et le Développement (PCASED), sous la houlette du PNUD.

Il s'y ajoute que des commissions nationales ont été érigées au niveau de la sous-région, pour servir de relais dans la lutte au niveau communautaire, contre la prolifération de ces engins de la mort.

Aussi, ma délégation invite t-elle à soutenir le projet de résolution sur « l'Assistance aux Etats pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères » qui sera soumis, par le Mali, au nom des Etats de la CEDEAO, à notre Commission.

Je vous remercie.